



LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, LE SECRET PROFESSIONNEL ET LE SECRET PARTAGÉ

MARDI 3 JUIN 2025
DE 9:30 A 12:30
CONFERENCE EN DISTANTIEL

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Exposer de manière étayée le cadre légal du respect de la vie privée, du secret professionnel, de l'obligation de discrétion et de confidentialité ; détailler les différents attributs de la vie privée ;
- ▶ Encourager les pratiques professionnelles respectueuses de la vie privée du bénéficiaire, majeur ou mineur ; rappeler que sa vulnérabilité, réelle ou supposée, n'a aucun impact négatif, aucune conséquence, sur l'exercice de ses droits fondamentaux ;
- ▶ Limiter l'accès et la diffusion aux informations personnelles, médicales et « à caractère secret » ;
- ▶ Entamer une réflexion sur l'inflation d'écrits ;
- ▶ Enrichir la réflexion philosophique, éthique et juridique des professionnels sur ces sujets sensibles, pour favoriser un accompagnement bien traitant ;
- ▶ Convaincre les professionnels que le droit est une discipline ludique et stratégique qui apporte plus de solutions qu'il ne pose de problème.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Les professionnels de la santé, de l'action sociale et médico-sociale sont parfois astreints au secret professionnel, parfois, à une simple obligation de confidentialité, ou de discrétion : existe-t-il entre ces deux notions de réelles différences, ou relèvent-elles d'une même réalité ?

Les fonctionnaires, les psychologues, les « travailleurs sociaux » sont-ils tous astreints au secret professionnel ? Qui est réellement astreint au secret professionnel et que recouvre-t-il ?

Celui qui est astreint engage-t-il sa responsabilité civile, pénale ou disciplinaire s'il partage ou révèle une information « à caractère secret » ?

Et s'il ne respecte pas une éventuelle obligation de confidentialité, de discrétion ?

Qu'est-ce qu'une « information à caractère secret » ?

Peut-elle se transmettre par écrit ou apparaître dans un dossier ?

Existe-t-il réellement un « secret missionnel » lié à la protection de l'enfance, et un « secret partagé » susceptible de libérer la parole au sein d'une équipe, et même avec « les partenaires » ? Comment travailler en équipe en respectant le droit fondamental, naturel, inaliénable et constitutionnel du patient, du résident, du bénéficiaire, majeur et mineur, à voir sa vie privée respectée ?

Cette conférence apportera à ces questions légitimes des réponses argumentées, étayées par des articles de codes, de lois, et des jurisprudences. Elle mettra en parallèle le secret professionnel et les obligations de confidentialité ou de discrétion avec l'obligation de signaler une personne vulnérable mise en danger par autrui, et détaillera les situations où la loi impose ou autorise la révélation du secret, mais jamais à n'importe qui ...

13.01.2025

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il intervient partout en France sous forme de stages ou de conférences. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, parus chez Dunod, *La protection de l'enfance* (aide-mémoire, 5^e édition, 2024), *Droit à l'usage des infirmiers* (aide-mémoire, 2024), *Droit à l'usage des psychologues* (aide-mémoire, 2^e édition, 2023) et *Droit en action sociale et médico-sociale* (aide-mémoire, 2021). Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance*, dont il a rédigé les entrées juridiques (2^e édition, 2021).

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la santé, du handicap et de la dépendance, de l'éducation, de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance.

DUREE

- ▶ 1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

LIEU

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

COUT

- ▶ 40 euros.

DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap,
prenez attache avec le Pôle Formation : pole.formation@lfsm.fr 01 42 66 20 70